

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011
DELIBERATION N°11-12

OBJET : Utilisation des emplois d'enseignants et enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2012

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu l'avis du Conseil des études et de la vie universitaire du 15 septembre 2011,

Vu l'avis du Conseil scientifique du 20 septembre 2011,

Vu l'avis du Comité technique paritaire du 22 septembre 2011,

DECIDE

D'APPROUVER les propositions d'utilisation des emplois d'enseignants et enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2012 :

- Poste n°60 par 16 voix pour et 3 contre ;
- Poste n°906 par 16 voix pour et 3 refus de prendre part au vote ;
- Poste n°1184 par 16 voix pour et 3 contre ;
- Poste n°1203 par 14 voix pour et 5 contre ;
- Autres postes par 16 voix pour et 3 contre.

Fait à Tours, le 27 septembre 2011

Le Président,



Loïc VAILLANT